



Programme immobilier avenue Sully à Chartres

Participation du public par voie électronique  
du 22 juin au 22 juillet 2023

Synthèse des observations et propositions du public

# 1. Préambule

Le projet de construction de 200 logements à Chartres porté par Crédit Agricole Immobilier, objet du présent avis, est situé aux 7-9 avenue de Sully sur la parcelle CK-6, à l'est de Chartres (28).

La parcelle d'implantation du projet est une ancienne friche commerciale de 20 000 m<sup>2</sup> ayant accueilli un garage automobile, aujourd'hui entièrement démoli. Elle est bordée au nord par l'avenue Marcel Proust, au sud par l'avenue de Sully, à l'ouest par une friche commerciale et à l'est par un projet de logements en cours de construction.

L'opération consiste en la création :

- de sept bâtiments collectifs (pour un total de 152 logements dont 40 logements sociaux) ;
- de cinq bâtiments intermédiaires (soit 28 logements) ;
- de 20 maisons individuelles ;
- de 360 places de stationnement automobile (dont 48 en aérien, 20 en garage privatif et 292 en parkings souterrains) ;
- de voiries, d'une traversée piétonne, d'espaces verts et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

Le projet relève de la catégorie 39° du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement. Il a été soumis à évaluation environnementale par décision du 2 mai 2022 de la préfète de région Centre-Val de Loire à la suite d'une demande d'examen au cas par cas.

En tant qu'autorité environnementale compétente, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) a été destinataire du dossier de permis de construire comprenant une évaluation environnementale et a émis un avis délibéré n°2023-4019 en date du 5 mai 2023.

Le code de l'environnement fait obligation au porteur de projet d'apporter une réponse écrite à l'autorité environnementale. L'avis de cette dernière et la réponse doivent être mis à disposition du public, par voie électronique, au plus tard au moment de l'ouverture de la participation du public par voie électronique. Le Code de l'environnement dispose enfin à l'article L.123-19 que les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale, et pour lesquels une enquête publique n'est pas requise, sont soumis à une participation du public par voie électronique.

En tant qu'autorité compétente pour autoriser ce projet, la commune de Chartres a mis en place cette participation du public par voie électronique du **22 juin au 22 juillet 2023**.

Le présent document a pour objet de faire un bilan de la procédure ainsi que des observations et avis émis dans ce cadre.

## 2.Modalités de publicité

Pa décision n°D-V-2023-0433 en date du 31 mai 2023, la ville de Chartres a décidé de procéder à la participation du public par voie électronique et définit les modalités de publicité (cf annexe 1).

La commune de Chartres a informé le public de la procédure par avis (cf annexe 2) au moins 15 jours avant l'ouverture de la mise à disposition prévue :

- Par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié ainsi que sur le site de la ville de Chartres.
- Par affichage à la mairie de Chartres et sur site (cf annexe 3).
- Par publication dans deux journaux diffusés dans le département dans les éditions du 07 juin 2023 de l'Echo de Brou et l'Echo Républicain (cf annexe 4).

Afin de recueillir les avis et observations du public, un registre dématérialisé dédié a été mis en place à l'adresse : [www.registre-dematerialise.fr/4524](http://www.registre-dematerialise.fr/4524).

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente pouvait être adressée :

- Par courriel à l'adresse :  
[ppve-4524@registre-dematerialise.fr](mailto:ppve-4524@registre-dematerialise.fr)
- Par voie postale :

Ville de Chartres  
Service urbanisme  
PPVE Avenue Sully  
Hôtel de Ville – Place des Halles  
28000 CHARTRES

## 3.Déroulement de la participation du public

- Consultation et visites :

A l'issue de la période du 22 juin au 22 juillet, on recense **810** visiteurs uniques ayant consulté le registre dématérialisé dont 455 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents disponibles.

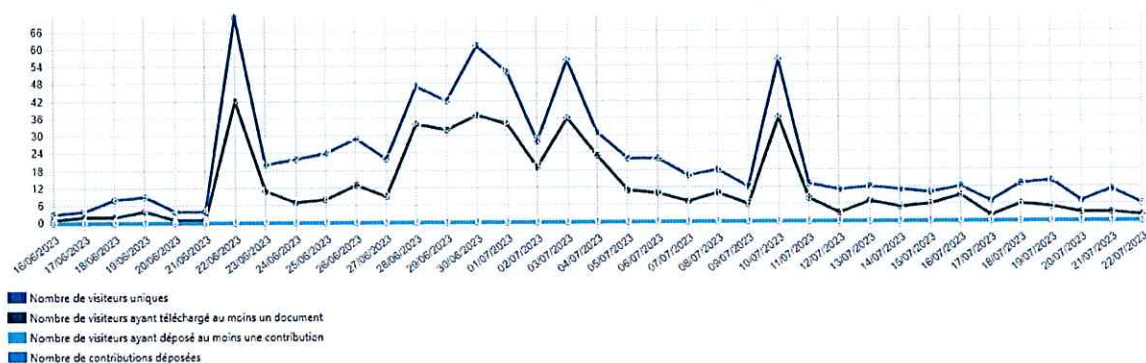
**810** visiteurs uniques ont consulté le site web

**455** visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation  
Soit 56,1% des visiteurs

**0** visiteur a déposé au moins une contribution  
Soit 0% des visiteurs

Extrait du tableau de bord du registre dématérialisé après clôture

La consultation du registre dématérialisé a été constante tout au long de la procédure.



Extrait du tableau de bord du registre dématérialisé après clôture

- Téléchargements des pièces

A l'issue de la procédure, on dénombre 549 pièces téléchargées sur le registre :

### Téléchargements



#### Les 5 documents les plus téléchargés

- 2. PLANS ET PHOTOS
- Avis de PPVE
- 1. NOTICE DE PRÉSENTATION DU PROJET
- 3. ANNEXES du dossier de permis de construire
- Décision n°D-V-2023-0433

#### Nombre de téléchargement

- 56
- 42
- 41
- 41
- 39

Extrait du tableau de bord du registre dématérialisé après clôture

- Observations

A l'issue de la procédure, le registre dématérialisé dédié ne comptabilise aucune observation.

## 4. Synthèse des observations et avis du public

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, la mise à disposition de l'évaluation environnementale intervient dans le cadre de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Les contributions du public sont donc prises lorsqu'elles sont apportées dans ce périmètre.

A l'issue de la période définie de participation du public par voie électronique, aucune observation n'a été consignée dans le registre dématérialisé prévu à cet effet.

## 5. Conclusion et modalités de mise à disposition du bilan de la participation du public par voie électronique

La procédure de participation par voie électronique a permis au public pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés, d'accéder aux informations relatives au projet, aux avis émis et aux réponses apportées.

La ville de Chartres est l'autorité compétente pour approuver le présent bilan ainsi que pour délivrer le permis de construire déposé par Crédit Agricole Immobilier avenue Sully à Chartres.

L'article L. 123-19-1 II du Code de l'environnement dispose que :

*« Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation. [...] Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »*

Le présent bilan et ses annexes seront disponibles pour une durée minimale de trois mois :

Sur les sites internet :

- [www.registre-dematerialise.fr/4524](http://www.registre-dematerialise.fr/4524)
- [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)

**31 AOUT 2023**

Pour le maire et par délégation,  
La 3<sup>ème</sup> adjointe  
Mme Karine DORANGE







CHARTRES

## Programme immobilier avenue Sully à Chartres

Participation du public par voie électronique  
du 22 juin au 22 juillet 2023

Annexes

## Liste des annexes

Annexe 1 : décision n°D-V-2023-0433 en date du 31 mai 2023 autorisant la participation du public par voie électronique du 22 juin au 22 juillet 2023 et définissant les modalités de publicité.

Annexe 2 : avis affiché en mairie ainsi que sur les lieux du projet.

Annexe 3 : certificat d'affichage et localisation des panneaux affichant l'avis de PPVE

Annexe 4 : annonces légales des journaux Echo de Brou et Echo Républicain en date du 07 juin 2023.





CHARTRES

**Programme immobilier avenue Sully à Chartres**

**Participation du public par voie électronique  
du 22 juin au 22 juillet 2023**

**Annexes**

## Liste des annexes

Annexe 1 : décision n°D-V-2023-0433 en date du 31 mai 2023 autorisant la participation du public par voie électronique du 22 juin au 22 juillet 2023 et définissant les modalités de publicité.

Annexe 2 : avis affiché en mairie ainsi que sur les lieux du projet.

Annexe 3 : certificat d'affichage et localisation des panneaux affichant l'avis de PPVE

Annexe 4 : annonces légales des journaux Echo de Brou et Echo Républicain en date du 07 juin 2023.

# VILLE DE CHARTRES

Direction Aménagement, urbanisme et habitat

Décision n°D-V-2023-0433

## DECISION

Participation du public par voie électronique pour un programme de logements avenue Sully à Chartres

LE MAIRE DE CHARTRES,

- Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mai 2020 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 autorisant les Conseils Municipaux à donner au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 déléguant une partie de ses attributions au Maire de Chartres pour ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement,
- Vu l'arrêté n°A-V-2023-0137 donnant délégation à Mme Karine DORANGE pour signer tous documents relatifs à ce domaine,
  
- Vu le Code de l'urbanisme ;
- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-19 et suivants, R.123-46-1 ;
- Vu le permis de construire n°028-085-21-00110 déposé le 23 décembre 2021 par Crédit Agricole Immobilier pour un programme de logements situé aux 7-9, avenue Sully à Chartres ;
- Vu la décision de la Mission régionale de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) n°F02421P0225 en date du 02 mai 2022 sur la nécessité de procéder à une évaluation environnementale du projet ;
- Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire n°2023-4019 en date du 05 mai 2023 sur l'évaluation environnementale du projet ;
- Considérant qu'en application de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier de permis de construire pour un programme de logements porté par Crédit Agricole Immobilier aux 7-9, avenue Sully à Chartres et son évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une participation du public par voie électronique.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : De procéder à une participation du public par voie électronique et de mettre à disposition la demande du permis de construire d'un programme de 200 logements porté par Crédit Agricole Immobilier situé aux 7-9, avenue Sully à Chartres du 22 juin au 22 juillet 2023, soit pendant trente-et-un jours consécutifs.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que les dossiers de permis de construire seront mis à la disposition du public :

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : [www.registre-dematerialise.fr/4524](http://www.registre-dematerialise.fr/4524)
- Sur le site internet de la ville de Chartres : [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : [www.registre-dematerialise.fr/4524](http://www.registre-dematerialise.fr/4524)

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courriel à l'adresse :

- Par voie postale :

Ville de Chartres  
Service Urbanisme  
PPVE Avenue Sully  
Hôtel de Ville – Place des Halles  
28000 CHARTRES

Le public sera informé de l'ouverture de la procédure de participation par un avis publié au moins 15 jours avant la date d'ouverture sur :

- Echo républicain
- Echo de Brou
- Le site internet dédié à la mise à disposition : [www.registre-dematerialise.fr/4524](http://www.registre-dematerialise.fr/4524)
- Le site internet de la ville de Chartres : [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)
- Affichage en mairie et sur les lieux concernés

A l'issue de cette participation du public, une synthèse des observations et propositions du public sera rendue publique sur les sites suivants :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : [www.registre-dematerialise.fr/4524](http://www.registre-dematerialise.fr/4524)
- Sur le site internet de la ville de Chartres : [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)

La ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du programme de logements porté par Crédit Agricole Immobilier situé aux 7-9, avenue Sully à Chartres.

**ARTICLE 2** : Les frais de procédure (publicité et registre dématérialisé) sont à la charge du maître d'ouvrage soit Crédit Agricole Immobilier.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil.

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative ».*

Date d'envoi en préfecture : 31/05/2023  
Date de retour préfecture : 31/05/2023  
Identifiant de télétransmission : 028-212800858-20230531-  
lmc183674-DE-1-1

Pour le Maire et par délégation,  
La 3<sup>ème</sup> Adjointe,

Mme Karine DORANGE





VILLE DE CHARTRES

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS AVENUE SULLY A CHARTRES

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire d'un programme de 200 logements porté par Crédit Agricole Immobilier situé aux 7-9, avenue Sully à Chartres doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que le dossier de permis de construire seront mis à la disposition du public :

## DU 22 juin au 22 juillet 2023

Les éléments du dossier sont disponibles :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : [www.registre-dematerialise.fr/4524](http://www.registre-dematerialise.fr/4524)
- Sur le site internet de la ville de Chartres : [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)

**Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : [www.registre-dematerialise.fr/4524](http://www.registre-dematerialise.fr/4524)**

Conformément à l'article R.123-46-1 IV du Code de l'environnement, un dossier papier peut être mis à disposition sur demande. Toute demande d'information auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

Par courriel à l'adresse :

[ppve-4524@registre-dematerialise.fr](mailto:ppve-4524@registre-dematerialise.fr)

Par voie postale :

Ville de Chartres  
Service Urbanisme  
PPVE Avenue Sully  
Hôtel de Ville – Place des Halles  
28000 CHARTRES

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du programme de logements porté par Crédit Agricole Immobilier situé aux 7-9, avenue Sully à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-avant.

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Pierre GORGES, Maire de la commune de Chartres, certifie l'affichage dématérialisé du document ci-dessous, dans son intégralité, sur le site Internet de la ville (<https://www.chartres.fr>) :

Autre information publique du 01/06/2023

Objet : Avis participation du public programme logements avenue sully

Date de début d'affichage : 06/06/2023

Date de fin d'affichage : 24/07/2023

Fait pour servir et valoir ce que de droit,  
Le 27/07/2023



Par délégation du Maire,  
La cheffe du service Vie Citoyenne  
*Laétitia MARTIN*  
Laétitia MARTIN



# Avis d'obsèques / Annonces classées

28

## AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur  
**lecho republicain.fr**  
et  
**dansnoscoeurs.fr**

Pour nous contacter  
**obsèques@centrefrance.com**

**Les obsèques célébrées ce jour\***  
- Eure-et-Loir -  
Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

### Auneau

15 h 30 : Denise GICQUEL, en l'église Saint-Étienne.

### Cloyes-sur-le-Loir

10 h 00 : Alain MESLAY, en l'église.

### Gallardon

10 h 30 : Régis ESNAULT, en l'église.

### Maintenon

14 h 30 : Fernande MAUBAILLY, en l'église.

### Mainvilliers

10 h 30 : Georgette LESOURD, au cimetière nouveau.

### Pierres

10 h 30 : Claude DESROZIERS, au crématorium.  
11 h 30 : Liliane ECKERT, au crématorium.

### Villemeux-sur-Eure

10 h 30 : Eric PRINGÉ, en l'église.

(\* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

897574

### CHAUDON (Eure-et-Loir)

Romain, Justin, Logan, Manon, ses enfants ; Ezio, son petit-fils ; Frédéric VINCENT, son compagnon ; Albert (†) et Annick BERLAND, ses parents, Et toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Laetitia FERRAND**  
née BERLAND

survenu à Dreux, le 5 juin 2023, à l'âge de 51 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le **vendredi 9 juin 2023, à 14 h 30**, en l'église Saint-Médard de Chaudon, où un registre à signatures sera déposé.

PF Maini, marbrerie, Dreux (02.37.46.86.26).

897565

Christine, décédée en 1999 ; Bernard, Blainde, Elisabeth, Geneviève, Etienne, ses enfants et leurs conjoints ; Ses petits-enfants et leurs conjoints ; Ses arrière-petits-enfants ; Sa famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Régis JOSEPH**

Ancien directeur

de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

survenu le 2 juin 2023, à l'âge de 90 ans. La cérémonie religieuse se déroulera en la cathédrale Notre-Dame de Chartres, le **vendredi 9 juin, à 14 h 30**.

Nous rappelons à votre souvenir son épouse bien-aimée, notre mère

**Michèle**

décédée en 2005.  
bernard.joseph75@laposte.net  
genevievejoseph1@gmail.com

Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

897450

### PIERRES

Martine et Jean-Jacques DESCOUTURES, Marie-Christine et Patrick SALOMON, Catherine HARDY et Pascal BOYENVAL,

ses enfants ; Fabrice (†), Céline, Florian, Sandra, Yann, Marina, Romy, Laurène, ses petits-enfants ; Calvin, Yona-Lee, Lili, Adèle, Léonie, Swann, Raphaël, Marius et Marley, ses arrière-petits-enfants, vous font part du décès de

**Madame Jacqueline HARDY**  
née WIART

survenu le 4 juin 2023, à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse aura lieu le **vendredi 9 juin 2023, à 10 h 30**, en l'église de Maintenon.

Cet avis tient lieu de faire-part et remerciements.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine et particulièrement le SSIAD de Maintenon.

PF et Mie Euréliennes, Pierres (02.37.23.03.03).

Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

897420

### TILLAY-LE-PÉNEUX

Jean FOUGERON, Anne-Noëlle et Thierry de BOISGOLLIER, Marguerite et Jacques BEAUDOUIN, Christine et Edouard GOIRAND, ses enfants ; Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ont la douleur de vous faire part du décès de

**Jean-Marie FOUGERON**

survenu le 6 juin 2023, à l'âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le **vendredi 9 juin 2023, à 9 h 30**, en l'église Saint-Aignan de Tillay-le-Péneux, suivie de l'inhumation au cimetière de Tillay-le-Péneux. Un registre tiendra lieu de condoléances.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

PF Roger Marin, Janville-Toury (02.37.31.69.07).

897559

### LUCÉ — BAILLEAU-L'ÉVÊQUE

Marie-Christine et Claude, Véronique (†), Eric (†), ses enfants ; Laure (†), Virginie et Sébastien, Laurent et Stéphanie, Vincent, Stéphane, ses petits-enfants ; Camille, Pierre, Baptiste, Emma, Lucas, Mathilde, Pablo, Timéo, Mathieu, ses arrière-petits-enfants ; Ses arrière-arrière-petits-enfants ; Sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs ; Ses neveux et nièces Et toute la famille

vous font part du décès de

**Madame Irène ROCHEREUIL**  
née DUCÉLLIER

survenu le 5 juin 2023, à l'âge de 89 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le **vendredi 9 juin 2023, à 10 heures**, en l'église de Bailleau-l'Évêque, où un registre à condoléances sera déposé.

Fleurs naturelles uniquement. Condolances sur [www.hayfuneraire.com](http://www.hayfuneraire.com)

Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Marie-Christine BOUCHER

11, rue du Château

« Bennes »

28120 Chaussefours

Laurent LECOMTE

24, rue des Fauconneries

28300 Amilly

PF Hay, Courville-sur-Eure (02.37.23.34.84).

897354

## REMERCIEMENTS

### SENONCHES

Votre présence, vos envois de fleurs, messages et tous vos témoignages de sympathie, lors du décès de

**Madame Jeannine BRIÈRE**

ont profondément touché son époux, ses enfants et toute la famille qui vous en remercie sincèrement.

Remerciements particulier à l'équipe soignante de l'EHPAD de Senonches d'avoir pris soin d'elle ainsi que les sapeurs-pompiers de Senonches.

PF Penard-Tessier, Senonches (02.37.37.91.11).

Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

897436



Pour un  
**AVIS D'OBSÈQUES**  
qui lui ressemble,  
dites-le avec des mots,  
mais aussi **AVEC DES SYMBOLES**



Vous pouvez aussi agrémenter  
votre avis avec  
**UN CADRE NOIR ÈBÈNE**  
ou **UNE PHOTO**

04 73 17 31 41

obsèques@centrefrance.com

## ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centrefrance.com](http://www.centrefrance.com)

**04.73.17.31.27**

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



## AVIS RECTIFICATIF

du 02/06/2023

### CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Mme Aline MEREAU - Présidente 28 Rue du faubourg de Bourgogne 45000 ORLÉANS

Tél : 02 38 68 03 32

mèl : djalivet@cmv-avl.fr

web : <http://www.cmva-centre.fr>

Référence : 23CMAR 04-06

Objet : Prestations de formation Qualifiante, entrepreneuriale, linguistique.

Remise des offres :

ou lieu de : 19/06/23 à 13h00 au plus tard.

lire : 03/07/23 à 13h00 au plus tard.

III.1.3 Capacité technique et professionnelle :

ou lieu de : Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : -Numéro de déclaration d'activité de formateur ou d'organisme de formation. -Copie de la certification Qualiopi pour les candidats présentant une offre pour les formations : BM, ADEA, BTM Pâtisier, CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie-domaine professionnel. Se préparer à créer ou reprendre une entreprise (280 heures), Créer gérer et développer sa TPE/PME (35 heures), Créer sa micro-entreprise (14 heures), Créer son entreprise hors micro (14 heures)

lire : Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : -Numéro de déclaration d'activité de formateur ou d'organisme de formation. Précision : la certification Qualiopi n'est pas exigée pour les candidats

IV.2.7 Modalités d'ouverture des offres :

ou lieu de : Date : 19/06/2023 à 16h00 Lieu : CMA CVL 28 rue du Faubourg de Bourgogne 45 000 Orléans

lire : Date : 03/07/2023 à 16h00 Lieu : siège de la CMA CVL

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.pro-marchespubs.com>

272979

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



## AVIS

### DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS AVENUE SULLY À CHARTRES

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'environnement, la demande du permis de construire d'un programme de 200 logements porté par Crédit Agricole Immobilier situé aux 7-9, avenue Sully à Chartres doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale Centre-Val de Loire (MRAE) et le mémoire en réponse ainsi que le dossier de permis de construire seront mis à la disposition du public :

Du 22 juin au 22 juillet 2023

Par voie électronique :

- Sur le site internet dédié à la mise à disposition : <https://www.registre-dematerialise.fr/4524>

- Sur le site internet de la ville de Chartres : [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)

Le public pourra formuler ses observations et propositions uniquement sur le registre dématérialisé prévu à cet effet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4524>

Toute demande de renseignement auprès de l'autorité compétente peut être également adressée :

- Par courriel à l'adresse :

ppve-4524@registre-dematerialise.fr

- Par voie postale : Ville de Chartres, Service Urbanisme, PPVE Avenue Sully, Hôtel de Ville - Place des Halles, 28000 Chartres

A l'issue de cette mise à disposition, la ville de Chartres est l'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et délivrer le permis de construire du programme de logements porté par Crédit Agricole Immobilier situé aux 7-9, avenue Sully à Chartres. La synthèse sera rendue publique sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

27197